

Synode d'hiver 21–22 novembre 2023

Point 11



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Programme de législature 2024-2027 et principes directeurs; information et décision

Propositions:

1. Le Synode prend connaissance du programme de législature 2024-2027
2. Il adopte les principes directeurs inchangés suivis par le Conseil synodal et les services généraux de l'Eglise

I. Introduction

Le Règlement ecclésiastique prévoit que le Conseil synodal «élabore pour chaque législature un programme des principales affaires à traiter et le soumet au Synode» (art. 174, al. 2, RE). Le programme de législature actuel porte sur les années 2020-2023 et doit donc être renouvelé pour la prochaine législature. D'autre part, le Conseil synodal doit fixer dans des «principes directeurs» les principes qui régissent la mission et l'orientation des services généraux de l'Eglise. Ces principes doivent être présentés au Synode en même temps que le programme de législature. Le Synode adopte les principes directeurs, et prend connaissance du programme de législature (cf. art. 6 règlement d'organisation).

II. Programme de législature 2024-2027

A. Méthodologie

Les objectifs du programme de législature 2020-2023 vont bien au-delà de l'horizon de la législature en cours. C'est pourquoi différents aspects ont été repris dans le nouveau programme. Cependant, le Conseil synodal a aussi posé de nouveaux accents liés à la situation actuelle. Il a notamment souhaité que nous soyons encore plus visibles en tant qu'Eglise dans la société.

L'élaboration du nouveau programme de législature s'est faite dans un échange entre le Conseil synodal et la réunion des responsables de secteurs. La planification des mesures sera réalisée en étroite collaboration avec les collaborateurs et collaboratrices. Elle devra en outre être coordonnée avec le projet de réorganisation en cours.

B. Aperçu du programme de législature

1. Généralités

Le programme de législature 2020-2023 doit être poursuivi dans des volets fondamentaux, d'une part car il fixe des orientations pour l'avenir, d'autre part parce qu'il n'a pas encore pu être suffisamment mis en œuvre dans différents points. D'un autre côté, le programme de législature 2024-2027 entend aussi donner de nouvelles impulsions, à l'exemple de la préparation du jubilé de la Réforme en 2028, du soulignement de l'ancrage transparent des prises de position de l'Eglise dans l'Evangile, ou encore de l'évocation de l'engagement de l'Eglise en faveur de la paix et dans le contexte du changement climatique. L'action ecclésiale en temps de crises graves y est également abordée. Il se distingue en outre du programme de législature actuel en ce que l'accent est mis sur une Eglise plus reconnaissable et perceptible.

2. Thèmes prioritaires

Le programme de législature conserve le titre «Que vive la Vision! (2)» et s'articule désormais autour de cinq thèmes prioritaires qui se réfèrent aux nombreux défis auxquels sont confrontées l'Eglise et la société.

- Les thèmes actuels «Eglise: rencontre et mouvement» et «L'Eglise - c'est vous!» ont été regroupés sous le champ thématique «Eglise qui bouge». Les orientations proposées se réfèrent au programme de législature 2020-2023, mais abordent également de nouvelles évolutions. C'est le cas en particulier de l'orientation prévoyant que l'Eglise «met en place des offres et des aides pour les paroisses confrontées à des difficultés liées au manque de ressources financières et humaines». En ces temps marqués par le recul des ressources et une pénurie généralisée de la relève dans les professions ecclésiales, il faut veiller à ne pas laisser seules les paroisses. Une autre orientation nouvelle est l'intégration de la planification du jubilé de la Réforme bernoise en 2028.
- Le champ thématique «Etre Eglise numérique» reprend et poursuit le thème «Etre Eglise dans un univers numérique» du programme de législature 2020-2023. Le Conseil synodal souhaite encourager activement de nouvelles formes de présence dans un univers numérique. Cette question doit être abordée de manière réfléchie, car les nouveaux médias ne sont pas sans risque et peuvent aussi comporter des évolutions négatives. Il sera tenu compte des expériences faites entre-temps par l'Eglise nationale, notamment sur Facebook.
- Le champ thématique «L'Eglise prend position» se conçoit dans le prolongement du thème «Prendre clairement position». L'ajout du mot «L'Eglise» répond au souci de développer une plus grande visibilité et un profil théologique plus marqué. Dans ses interventions, l'Eglise ne peut pas être «neutre», sa place est explicitement aux côtés des plus vulnérables et de la Création en danger. L'Eglise réformée étant une communauté de discussion, ses prises de position ne peuvent pas être conçues comme des directives, mais plutôt comme des aides à la décision. Si les deux premières orientations sont issues du programme de législature 2020-2023, la troisième reprend la préoccupation du Conseil synodal relative à une meilleure visibilité en tant qu'Eglise: nos prises de position doivent se référer de manière transparente à leur ancrage dans l'Evangile.

- Le champ thématique «Identifier, soutenir et fortifier» met l'accent sur l'action diaconale et sur l'engagement dans la problématique du climat. En outre, conformément au précédent champ thématique «Etre réformé dans un monde pluriel», il fait explicitement référence à la perspective mondiale ainsi qu'à l'engagement pour la paix et la justice.
- Le champ thématique «Evoquer Dieu» est nouveau. Parler de Dieu va de moins en moins de soi. Or, l'action chrétienne, même dans le domaine social, n'est reconnaissable en tant que telle que si elle est accompagnée d'un discours correspondant. Notre société est marquée par une accumulation de crises. L'Eglise est appelée à prendre la parole en se fondant sur son message biblique, mais pas sous la forme d'une consolation facile. L'Eglise cherche plutôt sans relâche un récit porteur d'espérance. En tant qu'Eglise, nous sommes aussi en droit de dire que le culte revêt une importance fondamentale pour notre action. Les orientations doivent refléter la multiplicité des formes sous lesquelles Dieu est évoqué.

Le Conseil synodal est convaincu qu'avec ces thèmes prioritaires, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure réagissent en accord avec la Vision et dans une approche durable, porteuse d'espérance et tournée vers l'avenir aux évolutions et aux défis sociaux et ecclésiaux actuels.

III. Principes directeurs suivis par le Conseil synodal et les services généraux de l'Eglise

Il convient de maintenir les principes directeurs actuels du Conseil synodal et des services généraux de l'Eglise. Ce document a été adopté lorsque le processus de détermination de la Vision battait son plein et présente donc une proximité thématique avec notre Vision (cf. p. ex. les aspects de non-discrimination des êtres humains, la sauvegarde de la Création ainsi que le souci d'une utilisation respectueuse des faits). En cette période qui apporte aussi de nombreux bouleversements liés à la réorganisation et à sa mise en œuvre, il est plus important que jamais de garder à l'esprit les valeurs spirituelles immuables. C'est pourquoi les principes directeurs sont soumis à la décision du Synode sous une forme qui a déjà fait ses preuves.

Le Conseil synodal

Annexes

Programme de législature 2024-2027

Principes directeurs suivis par le Conseil synodal et les services généraux de l'Eglise